

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### AIDE POUR FAVORISER LE MAINTIEN DES RUCHES PAR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

**BENEFICIAIRES :** Les apiculteurs résidant dans le département de l'Ain et dont des ruches sont situées dans le département de l'Ain.

**DEPENSES ELIGIBLES :** L'ensemble du matériel apicole (y compris matériel vivant : essaim, reine,...) nécessaire au développement d'une activité apicole **dans la limite de 2000 €/an par bénéficiaire**. Les « consommables » liés à l'activité apicole ne pourront pas être pris en compte, de même que le matériel « générique » et non spécifique à l'apiculture (ex : débroussailleur, remorque,...). La subvention est calculée à partir de devis estimant les dépenses prévues.

**Seules les dépenses engagées après l'attribution de la subvention par le Département de l'Ain peuvent faire l'objet d'une subvention.**

**TAUX D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT :** 20% du montant des dépenses éligibles

**JUSTIFICATIFS :** la subvention est versée après transmission des justificatifs (factures acquittées au nom du bénéficiaire de la subvention)

**LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION ET LES JUSTIFICATIFS SONT A ENVOYER :**

**SYNDICAT D'APICULTURE DE L'AIN  
89 RUE DE LA POSTE  
01 960 PERONNAS**

**CONTACT:** *Pierre GUY 06.81.81.61.43*      *bureau-apiain.synd@lesapiculteursdelain.fr*

Désignation du porteur de projet : \_\_\_\_\_

Adresse du porteur de projet : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Statut du porteur de projet :

un particulier

une collectivité

un EPCI

une association

un exploitant agricole

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Code NAF/APE : \_\_\_\_\_

Le porteur de projet est assujetti à la TVA, indiquer les montants HT

Le porteur de projet n'est pas assujetti à la TVA, indiquer les montants TTC

## PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

### PIECES ADMINISTRATIVES

#### Pour les particuliers

- Lettre sollicitant l'aide du Département
- Domiciliation bancaire (Relevé d'identité bancaire)

#### Pour les collectivités, EPCI, associations

- Lettre sollicitant l'aide du Département
- Numéro SIRET + code APE
- Délibération de la collectivité ou de l'association sur la demande de subvention
- Domiciliation bancaire (Relevé d'identité bancaire)
- Déclaration d'assujettissement ou non à la TVA

#### Pour les agriculteurs

- Lettre sollicitant l'aide du Département
- Numéro SIRET
- Domiciliation bancaire (Relevé d'identité bancaire)
- Déclaration d'assujettissement ou non à la TVA

### PIECES TECHNIQUES

- Présentation technique du projet apicole :

Description des investissements prévus : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre de ruches initial : \_\_\_\_\_

Evolution du nombre de ruches :  Maintien  Augmentation : + \_\_ ruches

Nature des miels produits : \_\_\_\_\_

Localisation des ruches : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Eventuellement partenariat avec les agriculteurs, propriétaires ou collectivités pour l'installation de ruches \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Devis **obligatoire**

- Copie de votre récépissé de déclaration de rucher